

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMDG FLEX COURT TERME (EUR) - Action I

ISIN : FR0010762302

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMDG Flex Court Terme (EUR) a pour objectif de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour net de frais de gestion avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée.

La politique d'investissement du fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euros", repose sur deux stratégies :

1/ Stratégie principale de taux d'intérêt et de crédit :

La SICAV est investie en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de l'OCDE, libellés en euro, jusqu'à 100% maximum de l'actif net. La Sicav peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, hors OCDE, libellés en euro. Les titres sont de notation "investment grade". Les émissions non notées mais jugées par la Société de gestion de notation équivalente sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif du fonds.

2/ Stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) :

Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif. La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de

marché. L'allocation est mise en oeuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

LMDG Flex Court Terme peut intervenir sur les instruments dérivés et prendre des positions de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur l'ensemble des en portefeuille (Crédit, taux, Changes, actions, volatilité, matières premières). La gestion de ces positions est à la discrétion du gérant en fonction de ses anticipations sur l'évolution desdits risques, dans la limite d'un effet de levier de 2.

Caractéristiques essentielles :

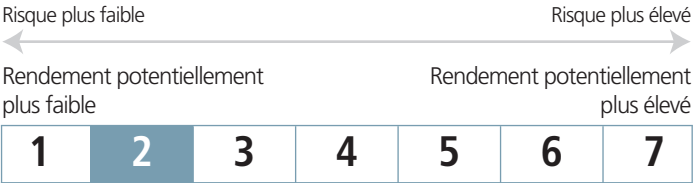
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans l'année.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	0.75%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.50%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	30.00%
---------------------------	--------

Méthode : 30% TTC de la surperformance annuelle de chaque action de la Sicav supérieure à ESTR capitalisé quotidiennement + 100 pbs.

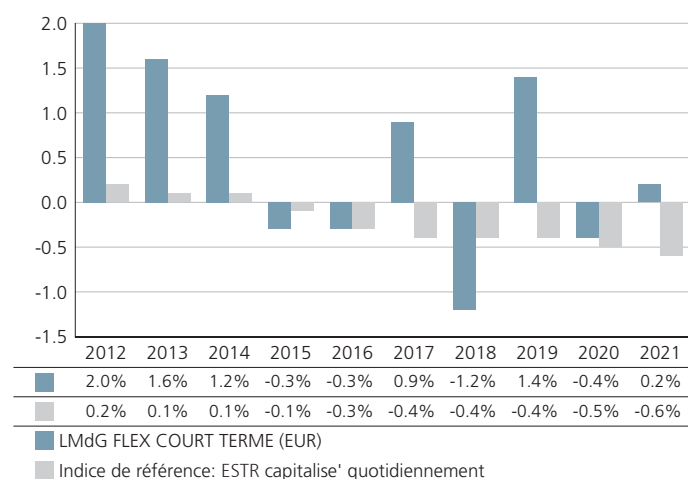
Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.43%

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Performances passées

Performance (en %)



Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

L'OPCVM a été créé en 1988. L'action a été lancée en 2009.

Les performances sont évaluées en EUR.

Indice avant le 03/10/2021 : EONIA

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 décembre 2022.